

MAIRIE DE MERAL

COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 Mars 2017
--

1° Taxes directes locales

Maintien des taux d'imposition pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 14.47 %
- Taxe foncière – bâti : 27.92 %
- Taxe foncière – non bâti : 37.58 %

2° Budget primitif 2017

Vote des budgets primitifs 2017 :

Principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
842 471.26 €	842 471.26 €	656 287.93 €	656 287.93 €

Assainissement

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
55 784.74 €	55 784.74 €	55 351.94 €	55 351.94 €

Lotissement Chantepie

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
271 132.32 €	284 691.63 €	245 638.76 €	246 132.92 €

3° Salle St Pierre : équipements

Devis de la Société I.E.S. de Laval de 3 428.30 € TTC accepté pour la fourniture d'équipements de sonorisation et de vidéo projection pour la salle St Pierre :

- 2 enceintes et un ampli de puissance
- 1 vidéo-projecteur – 1 écran
- 1 bloc puissance gradateur

4° Assainissement collectif

Devis de la Société BOUVIER-BRICAUD de Combrée (35) retenu pour l'entretien des réseaux eaux usées, des postes de relèvement, le pompage des graisses de la station d'épuration.

5° Terrain « La Suharderie » : canalisation eaux usées

Devis de l'entreprise HOUDIN Patrick de Méral retenu pour le raccordement au réseau eaux usées des parcelles situées à « la Suharderie » d'un montant de 2 400 € HT – 2 880 € TTC.

Demande de remboursement des frais à Mme CLAVREUL-BODINIER Marie-Josèphe à hauteur de 2 400 € HT.

6° Logement 8bis Place du Buat : location

Décision de location du logement à M. GASTINEAU Thomas à compter du 1^{er} mai 2017.

7° Indemnités de fonction des élus

Décision d'application du décret 2017-85 du 26.01.2017 fixant le montant des indemnités des élus : Maire : 34 % - Adjoint et Conseiller municipal avec délégation : 9.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

8° Subventions aux associations

Vote de subventions :

- Union Cycliste Sud 53 : 8 € par enfant (âgé de moins de 18 ans) domicilié à Méral participant aux activités de l'UCSUD
- A.P.E.L. Ecole Ste Marie : subvention de 113 € en soutien d'une association caritative

9° Ecole publique intercommunale du Pertre

Décision de participation aux frais de scolarité de deux enfants de Méral scolarisés à l'école publique intercommunale des deux provinces du Pertre pour l'année scolaire 2016-2017

10° Ressources humaines

Après avis favorable du comité technique CDG 53, suppression de postes au 1^{er} avril 2017 :

- Un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal à temps complet

Recrutement d'un adjoint technique non permanent

Création d'un emploi d'adjoint technique, non permanent, à durée déterminée, du 24 avril 2017 au 31 août 2017 pour les services techniques (entretien des espaces verts, fleurissement et la voirie).

11° Commissions

Compte rendu des commissions Enfance Jeunesse – Communication – Urbanisme

12° Questions diverses

Travaux route de Livré : devis accepté de l'entreprise EUROVIA pour le remplacement d'une canalisation devant la salle de sports, et la mise en place d'une canalisation dans le fossé existant pour un montant global de 8 734.20 € TTC

Matériel : devis accepté d'Espace Emeraude pour l'achat d'un désherbeur et de rampes alu d'un montant de 3 392.40 € TTC